

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 février 1958.

RAPPORT

FAIT.

au nom de la Commission de l'agriculture (1) sur les propositions de résolution de :

- 1° MM. MONICHON, Georges PORTMANN, Marc PAUZET et BRETTESS, *tendant à inviter le Gouvernement à prévoir des secours au profit des sinistrés de la tempête et des inondations qui ont sévi dans le département de la Gironde, les 15, 16 et 17 février 1957 ;*
- 2° MM. BRÉGÈGÈRE, PUGNET, BAUDRU et des membres du groupe socialiste et apparentés, *tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour venir en aide à tous les exploitants agricoles et notamment à ceux des départements de la Dordogne et du Lot, victimes des gelées du mois d'avril et des 6 et 7 mai 1957 ;*
- 3° MM. COURRIÈRE, Emile ROUX et des membres du groupe socialiste et apparentés, *tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département de l'Aude, victimes des orages de grêle et des gelées des mois d'avril et de mai 1957 ;*

(1) Cette Commission est composée de : MM. Restat, *Président* ; Durieux, Capelle, *Vice-Présidents* ; Le Léanec, de Pontbriand, *Secrétaires* ; Bataille, Baudru, Georges Boulanger, Brégégère, Brettes, Cuif, Claudius Delorme, Jean Doussot, Florisson, Hoeffel, Houdet, Edmond Jollit, Koessler, Jean Lacaze, Le Bot, Mathey, Monsarrat, Naveau, Pascaud, François Patenôtre, Jules Pinsard, Primet, de Raincourt, Suran, Zéle.

Voir les numéros :

Conseil de la République : 424, 647, 649, 650, 654, 678, 680, 682, 693, 720, 757, 781, 793, 809, 838, 955 (session de 1956-1957) et 10 (session de 1957-1958).

- 4° M. Léon DAVID et des membres du groupe communiste et apparentés, *tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les agriculteurs victimes des gelées du 7 mai 1957 ;*
- 5° MM. MARIGNAN et Vincent DELPUECH, *tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures afin que puissent être indemnisés les exploitants agricoles des Bouches-du-Rhône dont les récoltes ont été partiellement ou totalement détruites par les gelées du début mai 1957 ;*
- 6° MM. Jean DOUSSOT, Charles DURAND, Jacques GADOIN et Marcel PLAISANT, *tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide exceptionnelle aux viticulteurs du Cher et de la Nièvre, victimes des gelées ;*
- 7° M. BRETTE et des membres du groupe socialiste et apparentés, *tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département de la Gironde, victimes des gelées des mois d'avril et mai 1957 ;*
- 8° Mlle RAPUZZI, M. CARCASSONNE et des membres du groupe socialiste et apparentés, *tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département des Bouches-du-Rhône, victimes des gelées des mois d'avril et de mai 1957 ;*
- 9° MM. Jules PINSARD, Henri MAUPOIL et Henri VARLOT, *tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour venir en aide aux populations du département de la Saône-et-Loire, victimes des gelées des mois d'avril et de mai 1957 ;*
- 10° MM. MÉRIC, SURAN, Pierre MARTY et des membres du groupe socialiste et apparentés, *tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour venir en aide aux exploitants agricoles et aux communes du département de la Haute-Garonne dont le patrimoine a été saccagé par les cyclones de juin 1957 ;*
- 11° MM. Paul-Émile DESCOMPS, SEMPÉ et des membres du groupe socialiste et apparentés, *tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour venir en aide aux exploitants agricoles, artisans ruraux et communes du département du Gers, victimes des orages de grêle et du cyclone du 20 juin ;*

- 12° MM. Paul BÉCHARD, Edgar TAILHADES et des membres du groupe socialiste et apparentés, *tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux sinistrés du Gard, victimes de l'orage de grêle le 16 juin 1957 ;*
- 13° MM. Raymond BONNEFOUS et Robert LAURENS, *tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit aux sinistrés des cantons de Camarès et Cornus (Aveyron), à la suite des dégâts provoqués par la tornade du 21 juin 1957 ;*
- 14° MM. BARATGIN et Gaston MANENT, *tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux communes et aux exploitants agricoles du département des Hautes - Pyrénées, victimes des cyclones de juin 1957 ;*
- 15° MM. DE MONTULLÉ et Georges BERNARD, *tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit aux sinistrés du département de l'Eure, à la suite des dégâts provoqués par le cyclone du 6 juillet 1957 ;*
- 16° MM. Robert GRAVIER, Raymond PINCHARD et François VALENTIN, *tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux exploitants agricoles du département de Meurthe-et-Moselle, victimes des intempéries ;*
- 17° MM. FILIPPI et DE ROCCA SERRA, *tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit destiné à permettre l'indemnisation des dommages causés aux personnes et aux biens lors des incendies qui ont sévi en Corse pendant l'été 1957 et notamment dans la Balagne, et à prendre des mesures propres à faire face à la situation créée par les incendies dans ce département.*

Par M. BRETTE

Sénateur.

Mesdames, Messieurs,

Depuis des années, et périodiquement, je suis appelé, au nom de votre Commission de l'Agriculture, à rapporter les propositions de résolution déposées par nos collègues des départements atteints par des calamités atmosphériques.

En effet, chaque fois qu'une de nos régions se trouve frappée nous appelons, avec juste raison, l'attention du Gouvernement et des Pouvoirs Publics sur les conséquences résultant de l'insuffisance des moyens de défense de nos cultures contre les fléaux de la nature et la nécessité de mettre en œuvre une Caisse de solidarité intervenant en cas de perte de récolte ou de bétail pour les risques non assurables, soit par leur nature, soit du fait de l'extension du sinistre au plan national.

J'ai eu l'occasion, maintes et maintes fois, d'expliquer à la tribune de notre Assemblée les solutions qu'il conviendrait d'adopter pour éviter ces difficultés.

Aussi souvent les Ministres de l'Agriculture qui se sont succédé sont venus nous affirmer qu'un projet de loi était en préparation et qu'il devait être rapidement déposé.

C'est ainsi qu'au cours de notre séance du 4 mai 1956, Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture annonçait le prochain dépôt « d'un projet de texte tendant à créer une section horticole au fonds national de solidarité agricole, d'une part, et à doubler les ressources de la section viticole de ce même fonds, d'autre part ».

Puis, au cours de la séance du 22 janvier 1957, en réponse à un nouveau rapport intéressant les calamités agricoles, le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture déclarait : « Sans vouloir donner de nombreuses précisions, je peux indiquer au Conseil de la République que le Gouvernement étudie un projet de loi — que je lui ai soumis — intéressant l'ensemble de l'économie agricole. Ce projet de loi tendra à donner aux producteurs, dans toute la mesure compatible avec la conjoncture économique, ces garanties de prix, d'écoulement et de rendement dont je parlais tout à l'heure. C'est dans cet esprit que le Gouvernement examine la possibilité de créer la caisse nationale de calamités agricoles ».

Nous en sommes toujours au même point et aucun texte n'est présenté. Un projet de loi-cadre agricole a bien été déposé mais ne contient aucune des dispositions annoncées, relatives à la Caisse nationale des calamités agricoles. Nous estimons donc qu'il convient, avec la même opiniâtreté et la même volonté, de demander une fois de plus au Gouvernement s'il est décidé à passer des promesses aux actes.

Certes, les secours immédiats accordés dans les départements, les prêts du Crédit agricole, la prise en charge d'annuités de prêts pour certaines catégories de sinistrés, les exonérations d'impôts prévues en faveur des sinistrés constituent des mesures intéressantes mais elles ne sont pas à la mesure du risque que représentent les calamités publiques et des dommages qu'elles causent aux exploitants.

Nous souhaitons donc qu'un projet soit enfin soumis par le Gouvernement au vote du Parlement, projet attendu depuis de longues années par les agriculteurs de notre Pays.

C'est la raison pour laquelle, au nom de votre Commission de l'Agriculture, je vous demande d'adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant création d'un Fonds de solidarité nationale contre les calamités agricoles.

Le Conseil de la République invite le Gouvernement à déposer d'urgence le projet de loi portant création d'un Fonds de solidarité nationale contre les calamités agricoles.